



Haut Commissariat à la Réconciliation et au Renforcement de l'Unité Nationale



REPUBLIQUE TOGOLAISE

TRAVAIL - LIBERTÉ - PATRIE

N° 205/19 / HCRRUN

Lomé, le 18 JUIN 2019

Communiqué

Dans le cadre des opérations d'indemnisation des victimes, le Haut-Commissariat à la Réconciliation et au Renforcement de l'Unité Nationale (HCRRUN) déploie ses équipes du 20 au 28 juin 2019 dans les régions des Plateaux pour l'indemnisation des victimes non-vulnérables.

La liste des victimes non-vulnérables concernées par cette étape est disponible sur le site Web du HCRRUN (www.hcrrun-tg.org), et affichée dans les bureaux des préfectures et des mairies de la région des Plateaux.

Les victimes concernées sont priées de se munir d'une des pièces d'identité suivantes en cours de validité :

- Carte nationale d'identité
- Permis de conduire
- Passeport
- Carte d'électeur.

Les ayant-droits des victimes décédées sont priés de se munir ou de se présenter en plus des pièces citées ci-dessus :

- du certificat de décès de la victime,
- de l'attestation de cause de décès délivrée par l'hôpital ou avec
- trois (3) témoins portant le même nom de famille que la victime.

Le HCRRUN prie les victimes dont les noms ne sont pas encore publiés de ne pas se rendre sur les lieux des indemnisations et apprécie leur patience à attendre leur tour le moment venu.



Fait à Lomé, le 17 juin 2019

Pour le HCRRUN

La Présidente

Vivre ensemble,.... une nécessité!